



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 28 février 2023
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil municipal tenues les 31 janvier et 21 février 2023.
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 6.1 Adhésion au « Regroupement d'achats Pneus UMQ-CAG 2023-2026 »;
 - 6.2 Signature d'un protocole d'entente avec « Dorval Aviation inc. » pour l'implantation d'une unité de formation de pilotage à l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu;
 - 6.3 Renouvellement des polices d'assurances responsabilités 2023-2024;
 - 6.4 Signature d'un protocole d'entente avec l'« Académie Aéronautique inc. » pour l'implantation d'une unité de formation de pilotage à l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- 7. Finances municipales**
 - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;
 - 7.2 Approbation des prévisions budgétaires pour 2023 de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu (OMH) et paiement de la contribution 2023;

8. Ressources humaines

- 8.1 Nomination au poste de « Chef de division - Environnement et développement durable » au Service des communications;
- 8.2 Modification de la grille salariale des employés temporaires au camp de jour du Service de la culture, du développement social et du loisir;
- 8.3 Nomination au poste de « Directeur » du Service des ressources humaines;
- 8.4 Nomination au poste de « Directrice générale adjointe » et « Directrice des communications » à la Direction générale;
- 8.5 Adoption du nouvel organigramme du Service des communications;

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Appui au projet « La relève au cœur de la communauté » présenté par la SPEC du Haut-Richelieu;
- 9.2 Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société nationale des Québécois de Saint-Jean-sur-Richelieu » pour l'organisation de la « Fête nationale du Québec à Saint Jean-sur-Richelieu – Éditions 2023-2024-2025 »;
- 9.3 Gratuité du transport en commun (zone 1) pour les employés du camp de jour pendant la programmation estivale;
- 9.4 Signature d'une convention avec l'artiste Robert Lorrain – Exposition de sculptures;
- 9.5 Demande d'aide financière pour le soutien au développement des collections en bibliothèque;
- 9.6 Subventions annuelles prévues au budget 2023 - Service de la culture, du développement social et du loisir;

10. Infrastructures et gestion des eaux

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
 - 10.1.1 SA-23-INF-22-P Appel d'offres – SA-23-INF-22-P – Travaux – Réaménagement du carrefour giratoire Douglas et travaux connexes – ING 753 2019-015;
- 10.2 Interdiction de stationnement et d'immobilisation près de l'école Saint-Eugène – Rue Saint-Eugène;

11. Toponymie et circulation

12. Travaux publics

12.1 Octroi des contrats suivants :

- 12.1.1 SA-39-TP-22-P Fourniture et installation - Équipements véhiculaires d'urgence, informatiques et de communication - Service de police;
- 12.1.2 SA-54-TP-23-P Fourniture et livraison de quatre (4) camionnettes neuves 2022 ou plus récentes (2 lots);

13. Sécurité publique

14. Urbanisme

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 14.1.1 DDM-2023-0016 Immeuble situé au 405, rue Riendeau – Régulariser la superficie du garage existant;
- 14.1.2 DDM-2022-5351 Immeuble situé au 921, rue Saint-Jacques - Autoriser la construction d'un garage en cour avant;
- 14.1.3 DDM-2022-5314 (retour) Immeuble situé au 405, 2^e Avenue - Autoriser une hauteur maximale de 10.4 m pour le bâtiment principal;
- 14.1.4 DDM-2022-5371 Immeuble situé au 135-141, boul. du Séminaire Nord - Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal et des aménagements de terrain;

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

- 14.2.1 UC-2022-5390 Immeuble situé au 5, rue Charles - Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement d'un logement intergénérationnel;

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2022-5388 Immeuble situé au 182-190, 2^e Avenue
Autoriser la modification de la galerie;
- 2) PIA-2022-5391 Immeuble situé au 354, rue Adrien-Fontaine
Autoriser la modification d'une partie de l'aire de stationnement;

- | | | |
|----|------------------------|---|
| 3) | PIA-2023-5383 | Immeuble situé au 50, rue Brodeur – Autoriser la construction d’une habitation unifamiliale isolée à la suite de la démolition du bâtiment principal; |
| 4) | PIA-2023-0019 | Immeuble situé au 123, boulevard Saint-Luc - Autoriser l’aménagement de terrain en vertu du PIIA - Artères commerciales; |
| 5) | PIA 2019-4601 (retour) | Immeuble situé au 65, rue Richelieu - Autoriser la modification d'une aire de stationnement; |
-
- | | | |
|--------|---------------|---|
| 14.3.2 | PIA-2022-5350 | Immeuble situé au 921, rue Saint Jacques - Autoriser la construction d’un quadruplex et l’aménagement du terrain; |
| 14.3.3 | PIA-2022-5372 | Immeuble situé au 135-141, boul. du Séminaire Nord- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal et les aménagements de terrain en vertu du secteur de PIIA Artères commerciales; |

14.4 Adoption du projet des règlements suivants :

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1 Règlement n° 2197

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d’autoriser, à même la zone C-1057, la sous-classe d’usages C2-01, à l’exception de l’usage C2-01-10 « Salon funéraire ou crématorium ».

La zone C-1057 est située sur la rue MacDonald entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Champlain »

14.5.2 Règlement n° 2200

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- De modifier, pour la zone H-2700, la note « (N168) » qui spécifie les dispositions applicables à un projet intégré résidentiel;
- D’autoriser, à l’intérieur de la zone H-2700, les garages en sous-sol (catégorie « B »);
- De réduire, à l’intérieur de la zone H-2700, la profondeur minimale prescrite pour un terrain d’une habitation multifamiliale de 13 m à 11,5 m.

La zone H-2700 est située sur la rue des Trembles, entre le boulevard Saint-Luc et la rue de l’Ans » .

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.6.1 Règlement n° 2191

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements de manière à ajouter la classe d'usage C4-02 aux usages permis dans la zone C-1048, à l'exception de la classe C4-02-08 (Salle de tir intérieure, armes à feu ou autres).

La zone C-1048 située dans l'îlot formé des rues Pierre-Caisse, Douglas, Choquette et de l'Autoroute 35 ».

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

14.7.1 PPCMOI-2022-5379 lot 4 258 417 du Cadastre du Québec et situé au 321-323, rue Laurier;

14.7.2 PPCMOI-2022-5380 lot 6 476 466 du cadastre du Québec et situé au 865, boul. d'Iberville;

14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

14.8.1 PPCMOI-2022-5349 lot 4 041 897 du cadastre du Québec et situé au 385, 5^e Avenue;

14.9 Adoption des PPCMOI suivants :

14.10 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de développement

14.11 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.11.1 ZAP-2023-0031 lot 3 614 249 du Cadastre du Québec – Immeuble situé au 149, route 104;

14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme :

14.13 Nomination de nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme (SD-2023-0125);

14.14 Rejet du PPCMOI-2022-5382 - Immeuble situé au 252, rue Sainte-Thérèse - Régulariser la hauteur d'un bâtiment accessoire isolé existant;

14.15 Rejet du PPCMOI-2022-5311 – Immeuble situé au 165, rue Roman - Construction de deux habitations multifamiliales de 16 logements en projet intégrés et l'aménagement de terrain.

15. Transport et mobilité urbaine

15.1 Don de titres de transport à un groupe d'élèves du programme « Transition École Vie Active » de la polyvalente Marcel Landry;

16. Avis de motion

16.1 Règlement n° 2177

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour l'élaboration de plans et devis et documents d'appel d'offres dans divers projets, décrétant une dépense n'excédant pas 569 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.2 Règlement n° 2178

« Règlement autorisant le financement de la réfection des infrastructures de la rue Louis-H.- La Fontaine et d'une partie de la 8^e Avenue, décrétant une dépense n'excédant pas 2 470 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.3 Règlement n° 2189

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n°0654 et ses amendements, dans le but de :

- Apporter divers correctifs quant aux renseignements exigés pour diverses demandes de permis et certificats;
- Réviser la tarification applicable aux permis, aux certificats et aux diverses demandes en urbanisme. »

16.4 Règlement n° 2193

« Règlement autorisant le financement de travaux d'aménagement de corridors scolaires, de stationnement, de traverses piétonnières et protection cathodique, décrétant une dépense n'excédant pas 1 449 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.5 Règlement n° 2195

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir la plantation d'arbres sur le territoire johannais »

16.6 Règlement n° 2198

« Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils, afin d'apporter des modifications aux chemins sur lesquels est interdite la circulation des camions dans le secteur des rues Mayrand, Mercier, Pinsonneault et du boulevard Gouin ».

16.7 Règlement n° 2199

« Règlement modifiant le règlement n° 1509 concernant la prévention des incendies de façon à modifier certaines dispositions relatives à l'utilisation des pièces pyrotechniques »

16.8 Règlement n° 2038-2

« Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2038-1 et modifiant le règlement 2038 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 696 000 \$ pour un montant total de 1 079 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17. Règlements

17.1 Règlement n° 2160

« Règlement autorisant le financement de travaux de mises aux normes de traverses piétonnières, décrétant une dépense n'excédant pas 135 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.2 Règlement n° 2174

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de:

- Modifier l'affectation principale de la zone H 1867 pour « Commerce et service (C) »;
- Autoriser, à même la zone C-1867, l'usage C4-03-02 « Service de bien-être, d'entraide ou de charité »;
- Ajouter la catégorie de zone « G » à l'ensemble de la zone C-1867;
- Ajouter la disposition spéciale (N011) à l'ensemble de la zone C-1867.

La zone H-1867 est située au croisement des rues Laurier et Saint-Georges ».

17.3 Règlement n° 2179

« Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises »

17.4 Règlement n° 2180

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de chaussées et de forages pour diverses rues, décrétant une dépense de 6 640 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.5 Règlement n° 2181

« Règlement modifiant le *règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* »

17.6 Règlement n° 2182

« Règlement autorisant le financement des travaux et honoraires professionnels pour les projets de l'intersection boulevard Séminaire et Toupin et du prolongement du collecteur pluvial sur la rue Caldwell, décrétant une dépense n'excédant pas 16 521 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.7 Règlement n° 2188

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Prohiber l'abattage d'un arbre sur l'ensemble d'un terrain, sauf notamment si l'arbre est mort, malade, dangereux, affecté d'une maladie incurable ou s'il est situé dans l'aire d'implantation d'un bâtiment, d'une construction ou d'un ouvrage spécifique et autorisé en vertu de ce règlement et ce, conditionnellement à la délivrance préalable d'un certificat d'autorisation;

- Exiger le remplacement d'un arbre abattu ou d'un arbre mort par un arbre dont le déploiement à maturité est égal ou supérieur à celui de l'arbre à remplacer.

Les zones visées sont celles dont l'affectation principale est du groupe habitation (H), du groupe commerce et service (C), du groupe industrie (I), du groupe communautaire (P) et les parties de terrain qui sont occupées par un usage de la classe « habitation en milieu agricole » du groupe habitation (H) et qui sont situés dans les zones dont l'affectation principale est le groupe agricole (A) ».

17.8 Règlement n° 2194

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de :

- Exiger un certificat d'autorisation préalablement à l'abattage d'un arbre d'un diamètre à hauteur de poitrine de 10 cm ou plus ou d'un arbre de remplacement sur l'ensemble d'un terrain;
- Apporter divers correctifs quant aux renseignements exigés pour une demande de permis visant l'abattage d'arbres ».

17.9 Règlement n° 2186

« Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification dans le but d'y apporter des modifications quant aux tarifs ».

18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 janvier 2023;

18.2 Registre cumulatif des achats mensuels – décembre 2022;

18.3 Registre cumulatif des achats mensuels – janvier 2023 ;

18.4 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 2154 : « Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour l'élaboration de plans et devis dans divers projets, décrétant une dépense n'excédant pas 773 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- Règlement n° 2149 : « Règlement modifiant le règlement n° 1863 autorisant l'exécution de travaux de reconstruction des infrastructures et des travaux de voirie pour la rue Vernois, décrétant une dépense de 1 927 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18.5 Procès-verbal de correction 2022-05-0381;

18.6 Procès-verbal de correction CM-20220621-12.2.

19. Période de questions

20. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21. Levée de la séance